

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DASCO 59G Collège Jean Perrin - Dotation (7 472 euros) pour un projet d'ateliers de pratique théâtrale dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés ».

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Educatif Territorial Parisien signé le 1er septembre 2016 ;

Vu la délibération, en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, par laquelle Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, a attribué des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer une dotation de 7 472 euros pour la mise en place d'ateliers de pratique théâtrale au Collège Jean Perrin, 6 rue Eugène Reisz (20e) dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés » ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation de 7 472 euros est attribuée au collège Jean Perrin, 6 rue Eugène Reisz (20e) pour la mise en place d'ateliers de pratique théâtrale, dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés ».

Article 2 : La dépense correspondante de 7 472 euros sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, inscrite au chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 22100010.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO